

„ voir que ce seroit Mr. le Journaliste de Lu-  
 „ xembourg qui s'en fâcheroit? (a).  
 „ „ Encore si le stipendie n'eût été qu'un mé-  
 „ chant logicien! mais qu'il imprime que  
 „ nous sommes des juments (b), cela passe  
 „ raillerie. Si cette transformation a lieu, il  
 „ faut nous donner pour écurie l'antre où se  
 „ fabrique son Journal, afin de rendre l'es-  
 „ pece des mulets plus commune. La sagesse  
 „ du gouvernement a proscrie ce Journal par  
 „ arrêt du conseil 1769 &c (c) „

(a) On jugera par la comparaison de ma critique avec la réponse de l'homme de Metz, laquelle merite le nom de *ruade*; & qui de nous deux doit prendre plus de part aux honneurs rendus aux *bères*.

(b) J'ai dit d'après les saintes Lettres, que le faux philosophe se croyoit semblable aux animaux depourvus de raison, *jumentis insipientibus*. Le savant Messin traduit *jumentum* par *jument* . . . . Le moyen de résister à des gens qui étalent de si rares connoissances!

(c) Pour juger de la verité de cette assertion, il faut sçavoir que ce Journal n'a de commun avec celui dont l'*Afficheur* parle, que le lieu d'impression. Le titre, la matiere, la forme, l'auteur, tout en un mot, est différent. L'arrêt qu'il allegue, est de 1769; & c'est postérieurement à cette époque que j'ai entrepris cet ouvrage. . . . Tous les journaux françois circulent librement dans les états de Sa Maj. l'Imperatrice-Reine; je n'ai jamais entendu dire qu'on tint en France une conduite différente à l'égard du seul Journal qui s'imprime dans les Pays Bas autrichiens. Je sçais bien que les philosophes font tout au monde pour l'étouffer; mais c'est pour moi un des plus pressans motifs d'encouragement & de persévérance.